



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 510412022

ID : 029-212901615-20220328-DCM2022_2_3-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

N° 2022-2-3

L'an deux mil vingt-deux,
Le 28 mars à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

- Madame C. MILIN est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à GOURVES Muriel, CRENN Rachel à BERTHOLOM Cyril, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, ROUE Christian à ARZUR Yvon.

Objet – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 430 155.23 €
- Un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

- Résultat de l'exercice 2021 + 430 155.23 €
- Résultats antérieurs reportés + 70 000.00 €
- **Résultat à affecter** + 500 155.23 €

Solde d'exécution d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2021 + 75 481.42€
 - Résultats antérieurs reportés + 356 411.83 €
 - **Solde d'exécution d'investissement reporté** + 431 893.25 €
-

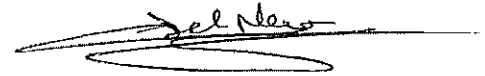
.../...

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021, comme suit :

➤ Affectation en réserves R 1068 en investissement	400 155.23 €
➤ Report en fonctionnement R 002	100 000.00 €

Le Maire,
David DEL NERO



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Pour copie certifié conforme



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr